

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20181205-D2018-70-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2018  
Date de réception préfecture : 07/12/2018

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2018-70 en date du 05/12/2018 portant sur les tarifs 2019 des photocopies et des fax :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 décembre 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 28 novembre 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Pascal BABAUDOU, Thierry ARMAND, Thierry BERGER, Michel JACQUET, Sylvie ALAMARGOT, Christine CASTANET, Marc DUBREUIL, Christelle LATOUR.

Représentés : MM. Michel DUCHEZ a donné procuration à Michel JACQUET ; Dominique GILLES a donné procuration à Alain FAUCHER ; Andrée HARGE a donné procuration à Thierry ARMAND ; Jean-Claude LEBLOIS a donné procuration à Roger DESROCHE.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	4	10	14	14	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** qu'à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2019**, les tarifs des photocopies et des fax seront les suivants :

**PHOTOCOPIES :**

- Tous formats noir et blanc : 0,20 €,
- Tous formats couleur : 0,40 €.

**FAX** : 0,40 €

A La Geneytouse, le 07 décembre 2018

Le Maire,

ALAIN FAUCHER

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le <sup>07</sup>~~10~~ décembre 2018.